

# Accompagner les agents des services techniques des collectivités et les gestionnaires d'établissement scolaires dans la gestion du risque amiante

**Porteur(s) de l'action :** Conseil régional de La Réunion

**Partenaire(s) associé(s) :** DEAL, DIECCTE, CGSS, Département, Communes, CDG de la fonction publique territoriale, Rectorat ; CNFPT ; UROGEC ; Association de parents d'élèves ; Association des Maires de La Réunion

**Territoire concerné :** La Réunion

**Public(s) concerné(s) :** Agents des services techniques des collectivités, personnel de l'éducation nationale

**Lien(s) avec le PNSE 3 :** élaborer et mettre en œuvre une feuille de route interministérielle « amiante » (action n° 1)

**Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique :** plan régional Santé Travail 3 (PRST3), mesure 2.1.1 du PRSE2 (Mieux connaître le niveau de contamination par des fibres d'amiante dans des établissements scolaires)

## Objectif et finalité

**Objectif stratégique :** identifier, prévenir et maîtriser les risques liés à l'amiante.

**Objectifs transversaux :**

- protéger la santé des nouvelles générations,
- promouvoir les dynamiques territoriales en partenariat avec les collectivités locales.

**Objectif opérationnel :** informer les différents publics aux risques liés à l'amiante dans les bâtiments

## Contexte, État des lieux, Enjeux

L'amiante est un cancérogène avéré pour l'homme (classé en groupe 1 par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC), pour le poumon, la plèvre (mésothéliome), le larynx et les ovaires).

Pendant les années 1960 à 1990, l'amiante a été utilisé de façon intensive dans le secteur du BTP

en raison de ses propriétés de résistance à la chaleur, d'isolation thermique ou phonique associées à de bonnes performances mécaniques et à un faible coût. Interdit en France depuis 1997, l'amiante reste aujourd'hui présent dans de nombreux bâtiments.

À La Réunion, près de 47 % des logements ont été construits entre 1971 et 1991, période de construction la plus intense de l'île.

Si certains propriétaires comme les bailleurs sociaux, la Région et le Département ont beaucoup travaillé sur le repérage de l'amiante dans leurs bâtiments ces dernières années, cet état des lieux fait aussi apparaître une méconnaissance du gisement d'amiante dans certains parcs de bâtiments (logements privés, établissements scolaires, établissements sanitaires et médico-sociaux, tertiaire privé).

De plus, le parc immobilier des collectivités étant vieillissant (avant 1997), des travaux de rénovation vont se multiplier. Dans les écoles, collèges et lycées, de nombreux travaux sont réalisés en régie. Or les agents techniques des collectivités et le personnel de l'éducation nationale sont peu informés au risque d'exposition à l'amiante, et ne font pas l'objet d'un suivi de l'inspection du travail.

***Outre le besoin d'une structuration de la filière amiante à La Réunion (gestion des déchets amiantés, analyses des fibres d'amiante, formation des professionnels pour développer les compétences en matière de repérage et de désamiantage, aspects financiers), le renforcement de la communication et de la sensibilisation au risque amiante auprès de tous les acteurs de la chaîne d'intervention est indispensable.***

## Description de l'action

Cette action a pour but de faire monter en compétence les donneurs d'ordre (chargés d'opérations) et les personnels d'exécution sur la problématique amiante concernant la réhabilitation, l'amélioration ou les petits travaux sur les bâtis (de la conception de l'opération à la réalisation). Plusieurs cibles sont envisagées :

- Cadres Administratifs : formation sur la réglementation applicable, la responsabilité juridique et techniques (préparation des travaux, utilisation et lecture du repérage amiante, modes opératoires, choix des matériels),
- Agents techniques intervenant dans les établissements : mise en œuvre des outils

de protection. Prise de conscience du danger par la formation

- Personnel de l'éducation Nationale : procédures à suivre, remontée d'information aux instances, modalités de communication vis-à-vis des publics (élèves, parents d'élèves...)

Il s'agit également de mener une réflexion sur les modalités de suivi des chantiers afin d'observer le respect des dispositions obligatoires par les entreprises et les agents, et de systématiser dans les établissements la tenue d'un registre de suivi des travaux réalisés.

## Calendrier et étapes de mise en œuvre

**Durée de l'action** : tout au long du PRSE3.

**Étapes de mise en œuvre** :

Action	Descriptif de l'action
1	Élaboration du contenu pédagogique en fonction du public cible
2	Mener une réflexion sur les modalités de suivi des chantiers afin d'observer le respect des dispositions obligatoires par les entreprises et les agents
3	Systématiser dans les établissements la tenue d'un registre de suivi des travaux réalisés
4	
5	

## Moyens

**Budget prévisionnel :**

- Inclus dans le budget prévisionnel des formations du personnel [région, département, communes]

**Financement :** sources à identifier : collectivités, Etat, CNFPT, CMA (plateforme pédagogique)

Moyens humains	Moyens techniques
Agents des partenaires de l'action Intervention de prestataires pour la formation et la mise en place d'éléments techniques	Logistique de réunions et formations

## Indicateurs

**Objectifs visés :**

- Mise en œuvre des bonnes pratiques évitant une exposition au risque lié à l'amiante.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'agents formés</li> <li>✓ Nombre d'établissements scolaires touchés</li> <li>✓ Mise en place des registres de suivi</li> <li>✓ Nombre de DTA réalisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Résultats des audits réalisés par les responsables techniques dans la mise en œuvre des procédés de protection et des comportements raisonnés face au risque</li> <li>✓ Nombre de DTA intégrant le repérage avant travaux</li> <li>✓ Achat de matériel de protection pour les agents</li> <li>✓ Contrats de prestation avec des opérateurs de repérage certifiés avec mention du laboratoire de mesures accrédité</li> </ul>